

Justyna Giernatowska

Université de Łódź

justyna.giernatowska@gmail.com

EXEMPLES ATROCES ET ATROCITÉS EXEMPLAIRES : L'HYPOTYPOSE DANS LES CANARDS SANGLANTS EN FRANCE AUX XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

“Cruel Exemplars and Exemplary Cruelty: Hypotyposis in *Canards Sanglants* of 16th and 17th Century France”

SUMMARY – *Canards sanglants* fit squarely into the poetics of short, bloody stories, very popular in 16th and 17th century France which is tormented by the Wars of Religion. Those occasional booklets willingly have recourse to hypotyposis, in order to present the brutal scenes of violence in an exceptionally suggestive manner. The rhetorical figure, integrated with the narrative structure of *canards*, is supposed to have an influence on reader's imagination, i.a. by means of restrained use of the stylistic devices and impartiality – which often turns out to be illusory – of the crime's description. However, it can be subject to pathetic amplification and it adapts to the 16th and 17th century prose. By virtue of this approach, that consists in representing the recent events or the most important issues in a distinct, disturbing, but also attractive way, the authors attempt to manipulate emotions, to share their moralizing reflections and inculcate some ethical values into the public, to criticize the social, political or religious phenomena of the time.

KEYWORDS – hypotyposis, *canards sanglants*, scene of violence, crime, persuasion, *pathos*, amplification, suggestive description, short stories, figures of speech, 16th-17th centuries

„Okrutne *exempla* i egzemplarne okrucieństwo: hypotypoza w *canards sanglants* szesnasto- i siedemnastowiecznej Francji”

STRESZCZENIE – Wpisując się w poetykę krótkich i krwawych form narracyjnych, tak popularnych we Francji nękanej wojnami religijnymi, *canards sanglants* z upodobaniem posługują się hypotypozą, aby ukazywać brutalne sceny przemocy w sposób niezwykle sugestywny. Wspomniana figura retoryczna, wkomponowana w strukturę formalną owych broszur okolicznościowych, nie tylko oddziałuje na wyobraźnię czytelnika, m.in. poprzez swoistą surowość w doborze środków stylistycznych i – często pozorną – neutralność opisu zbrodni, ale też ulega patetycznym amplifikacjom, dostosowuje się do charakteru szesnasto- i siedemnastowiecznej prozy. Adaptując środki wyrazu do potrzeby dobitnego, atrakcyjnego i odpychającego zarazem sposobu przedstawiania aktualnych wydarzeń czy też palącej problematyki, autorzy tym efektywniej manipulują emocjami czytelnika, by wpoić mu propagowane przez siebie wartości moralne, poddać krytyce naganne zachowania i zjawiska natury społecznej, politycznej lub religijnej. Kreślone przez nich obrazy przybliżają tym samym w interesujący sposób realia ówczesnej epoki.

SŁOWA KLUCZOWE – hypotypoza, *canards sanglants*, scena przemocy, zbrodnia, *pathos*, perswazja, amplifikacja, sugestywny opis, krótkie formy narracyjne, środki wyrazu, XVI-XVII wiek

À l'époque des guerres de religion, la France se délecte de récits noirs et moralisateurs dont la place centrale est occupée par la scène de violence, privilégiant l'hypotypose en tant que procédé de description extrêmement vif et frappant. On en observe des exemples dans les « histoires piteuses » de Marguerite de

Navarre et surtout dans les histoires tragiques qui connaissent une vogue impressionnante à partir de 1559. Outre ces formes narratives plus ou moins brèves, la prédilection humaine pour la cruauté, le corps mutilé, le supplice recherché, le prodigieux se reflète dans les livrets, supposés rendre compte de l'actualité, destinés au public populaire et vendus à bas prix dans les rues. Meurtres, incestes, actes de sorcellerie, merveilles et monstres¹ (dont la description se rapproche plutôt de l'*ekphrasis*) constituent leurs thèmes de préférence. Dans cet article, nous nous pencherons sur les occasionnels sanglants et criminels qui prennent un grand essor au début du XVII^e siècle². Nous noterons, en premier lieu, certains moyens d'expression qu'englobe une figure macrostructurale telle que l'hypotypose, pour observer comment ils marquent le lecteur et servent d'appui à la persuasion. Ensuite, nous étudierons les fonctions des amplifications pathétiques liées aux interventions du narrateur au sein de la scène de violence.

1. La crudité persuasive

La scène de violence occupe une place déterminée dans la structure formelle, assez homogène et rigide, des canards sanglants : la situation initiale du récit (lieu, personnages, circonstances de l'événement) étant esquissée, le schéma narratif met en scène un changement comportemental du protagoniste, ce qui aboutit inévitablement à un crime³. À cet instant précis, la narration semble subir une rupture due à une accélération du rythme, liée à la succession des faits brusques et cruels. Il en est ainsi de l'histoire de Marie Hubert qui, lasse de son mari, se résout à le faire tuer par son valet. Après huit mois de refus, le domestique se laisse persuader et un complot se prépare, qui sera mis en œuvre un soir d'hiver, quand le mari s'endort près du feu, assoupi par la voix douce de sa femme lisant la Bible.

Soudain, le valet prit une hache apprêtée pour exécuter leur maudite conspiration et lui en donna un coup sur la tête avec telle force que le corps en tomba par terre. Lors, ladite Mollet et ladite

¹ Sur les canards traitant de prodiges, prophéties et naissances monstrueuses, voir l'analyse de D. Crouzet, « Sur la signification eschatologique des 'canards' (France, fin XV^e–milieu XVI^e siècle) », in : *Rumeurs et nouvelles au temps de la Renaissance*, éd. M.T. Jones-Davies, Paris, Klincksieck, 1997, p. 25-42.

² G. Guilleminot-Chrétien, « Les canards du XVI^e siècle et leurs éditeurs à Paris et à Lyon », in : *Rumeurs et nouvelles...*, *op. cit.*, p. 48.

³ En envisageant la composition des canards criminels, Jean-Claude Arnould distingue un exorde qui se réfère souvent aux jugements providentiels, le récit (dont les éléments déjà évoqués sont suivis de la condamnation et de l'exécution du criminel repent et édifiant le public), une péroraison qui peut revêtir la forme d'une prière (J.-Cl. Arnould, « Canards criminels des XVI^e et XVII^e siècles : le fait divers et l'ordre du monde (1570-1630) », in : *Tourments, doutes et ruptures dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles*, Actes du Colloque, Université de Nancy II, 25-27 novembre 1993, éd. J.-Cl. Arnould, P. Demarolle et M. Roig Miranda, Paris, Honoré Champion, 1995, p. 158).

maîtresse lui dirent qu'il n'était mort et qu'il le fallait achever. Le valet, pour rendre l'œuvre parfaite, redoublant sa furie, redoubla par trois ou quatre fois, si bien que de ces coups il rendit leurs volontés assouvis, et le corps privé de sa vie. Ladite Mollet, belle-mère, reconnaissant le meurtre accompli, prit les linges, lui enveloppa la tête et puis couvrit le corps d'un sac, pour servir de retenue à l'effusion du sang. De là, le mort fut transporté dans une étable à chevaux⁴.

Force est de constater que le dynamisme de la scène ne repose pas sur l'exhaustivité de la description des événements, mais, tout au contraire, sur le choix et la présentation concise de leurs détails, aussi pertinents que suggestifs. Pour les dépeindre sont surtout utilisés des verbes d'action, accompagnés du nom des outils dont se servent les personnages agissant sur le corps de leur victime. L'éventail lexical s'avère cependant assez restreint, basé sur le sens littéral des mots, soumis aux répétitions des verbes et substantifs⁵ : « prendre », « rendre », « redoubler », « coup », « tête », « corps », « (le) mort ». Malgré les reproches que l'on pourrait certainement faire aux qualités stylistiques de certains canards, d'ailleurs souvent conçus à la hâte⁶, les procédés mentionnés ci-dessus tendent vers un but particulier : « mettre sous les yeux »⁷ du lecteur les faits abominables de la façon la plus simple, claire, rapide, ce qui empêche de s'attarder sur les composantes distinctes de la scène, et crée l'impression du vraisemblable. En conséquence, la sobriété de la représentation excite paradoxalement l'imagination de l'allocuteur, le rend impuissant devant le spectacle de la brutalité et lui inspire des sentiments vifs, dont la répulsion et l'attrance à la fois⁸. Chose remarquable, cet effet se produit sans recours aux phrases courtes, au style asyndétique et haché (gênant la continuité du texte) qui sont d'ordinaire assignés à l'hypotypose⁹. Tout au contraire, l'intensité de l'image est renforcée par les propositions subordonnées circonstancielles de conséquence (« avec telle force que », « redoubla [...] si bien que »), si fréquemment employées par les auteurs de la prose renaissante¹⁰,

⁴ *Discours véritable de l'exécrable cruauté commise par une femme nommée Marie Hubert à l'endroit de Nicolas Porreau, son mari, l'ayant fait massacrer par son valet. Ensemble la punition d'icelle et de Nicole Mollet, sa belle-mère, et de Guillaume de Launay valet, le mardi 3 février 1609.* À Paris, juxta la copie imprimée à Reims par Simon de Foigny, à l'enseigne du Lion, 1609, in : M. Lever, *Canards sanglants, Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993, p. 156.

⁵ Les éléments en question sont conformes à la caractéristique de l'hypotypose, proposée par Yves Le Bozec, « L'hypotypose : un essai de définition formelle », *L'Information Grammaticale*, n° 92, 2002, p. 6-7.

⁶ M. Lever, *op. cit.*, p. 11-12 ; J.-P. Seguin, *L'Information en France avant le périodique : 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964, p. 8.

⁷ Marc Fumaroli emploie de préférence cette expression, en soulignant les aspects visuel et mimétique de l'hypotypose (M. Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 108, 258-261, 269-270, 678).

⁸ Y. Le Bozec, *op. cit.*, p. 5-6 ; Ch. Noille-Clauzade, « La figure de la description dans la théorie rhétorique classique », *Pratiques*, n° 109/110, juin 2001, p. 6, 11, 24.

⁹ Ces aspects de l'hypotypose sont signalés par Y. Le Bozec, *op. cit.*, p. 6.

¹⁰ W.K. Pietrzak, *Le Tragique dans les nouvelles exemplaires en France au XVI^e siècle*, Łódź, Wydawnictwo Uniwersytetu Łódzkiego, 2006, p. 231.

repérables non seulement dans les canards, mais en général dans les formes narratives brèves qui s'apparentent au fait divers sanglant¹¹.

Les traits que nous venons d'évoquer, ainsi que leur influence sur l'émotivité du lecteur, sont souvent liés à l'effacement du sujet parlant. Celui-ci veille à éviter tout élément qui pourrait révéler sa subjectivité et adopte le point de vue d'un observateur désarmé¹². Cela étant, on peut remarquer que la scène du meurtre commis par le valet se focalise presque entièrement sur les actes accomplis par les personnages : seul l'adjectif « maudite » trahit la réprobation du forfait par le locuteur.

Il suffit de citer une autre histoire, pour apprécier davantage les effets percutants de cette apparente neutralité. Un jeune homme, bénéficiant jusqu'alors d'une bonne réputation, dépouille son père et l'étrangle lorsqu'il l'entend réclamer son dû. Livré à la justice, le garçon témoigne :

[...] Je préparai un licol et le [le père] menai sur une petite montée, comme si je lui eusse voulu montrer son argent. Lors, se voyant moqué, et cuidant descendre de ladite montée, je lui jetai le licol au col, le renversant par terre et le traînant au bas de ladite montée, dans une fosse, puis m'éloignai un peu, et apercevant qu'il dégainait un couteau qu'il portait à sa ceinture afin de couper le licol, j'accourus à lui, et le lui ôtât de la main, je le navrai de telle façon que par ce moyen le licol se trouva sanglant. Et non content de ce, [je] lui mis les deux jambes sur les épaules, tirant le licol avec mes mains pour l'étrangler du tout. Après cela, je pendis son corps, pour mieux faire croire au monde qu'il se fût étranglé lui-même¹³.

Ce qui frappe sans doute le plus dans ce récit suggestif, dépourvu de tropes, de modalisation, c'est sa rudesse cruelle, renforcée par les indices de l'énonciation (le malfaiteur confesse lui-même ses actes). Aussi l'allocuteur sera-t-il d'autant plus offusqué de la relation méthodique et impassible du meurtre, qu'elle met en scène le parricide, considéré comme un crime particulièrement condamnable

¹¹ Cf. « Elle estoit si forte, que par deux fois elle s'estoit deffaicte de luy » (M. de Navarre, *L'Heptaméron des nouvelles de tresillustre et tresexcellente princesse Marguerite de Valois, Royne de Navarre*, Paris, Benoist Prevost, 1559, f° 11 r^o) ; « Elle [...] luy darda la pointe de telle force contre la gorge, qu'elle la persa de part en part » (P. Boaistuau, *Histoires tragiques extraictes des œuvres italiennes de Bandel, et mises en nostre langue Françoisse, par Pierre Boaistuau surnommé Launay, natif de Bretagne*, Paris, Vincent Sertenas, 1559, f° 115 v^o) ; « Elle se trouva toute brisée et rompue tellement que voulant se relever pour s'enfuir, se trouva immobile » (V. Habanc, *Nouvelles Histoires tant tragiques que comiques* [1585], éd. J.-C. Arnould et R.A. Carr, Genève, Droz, 1989, p. 200) ; « Ils [...] lui firent tant d'incisions et de balaffres [...], qu'il n'estoit plus recognoissable (J.-P. Camus, *Les Entretiens historiques*, Paris, Gervais Alliot, 1639, p. 145).

¹² Y. Le Bozec, *op. cit.*, p. 5-6.

¹³ *Histoire horrible et épouvantable d'un enfant, lequel après avoir meurtri et étranglé son père, enfin le pendit. Et ce advenu en la ville de Lutzelfluh, pays des Suisses, en la seigneurie de Brandis, près la ville de Berne, le III^e jour du mois d'avril 1574. Ensemble l'Arrêt et Sentence donnée à l'encontre dudit meurtrier. Avec les Figures dudit meurtre*. Paris, pour Jean de Lastre, libraire, demeurant près le collège de Reims, [s.d.], in : M. Lever, *op. cit.*, p. 57-58.

attendu le patriarcat d'Ancien Régime¹⁴. On note, par conséquent, comment l'efficacité de l'hypotypose permet d'atteindre les trois objectifs du discours, à savoir le *delectare*, le *mouere* et le *docere* : plus le lecteur sera captivé et touché par l'image, plus il deviendra malléable et sensible à la portée parénétiq¹⁵ de l'histoire.

De fait, le jugement moral sur les cruautés dépeintes – qu'il émane du tribunal, du narrateur ou de la justice divine – n'est jamais absent des canards sanglants ; et, pour mieux guider le lecteur sur le chemin de la vertu, dans un monde dont l'ordre symbolique est rétabli après un instant de transgression¹⁶, l'auteur ne manque pas de représenter, de manière plus ou moins ample, les supplices et la peine capitale, comme ceux infligés à Marie Hubert, à ses complices et au fils parricide¹⁷. Dans cette optique, la scène de violence acquiert un caractère singulier : d'une part elle procure un plaisir esthétique, de l'autre, elle contribue à l'exemplarité du repentir et du châti¹⁸, censés « servir aux méchants d'une salubre médecine »¹⁸, édifier le spectateur et lui inculquer l'exécration du vice représenté, parce que l'homme endurci et impénitent « se prend aux lacs du péché, d'où procède l'exécution de la sentence très juste du très redouté Roi des Étoiles »¹⁹.

Les questions éthiques se révèlent si chères à certains auteurs que ceux-ci ne se limitent pas à déployer leurs commentaires dans l'*exordium* ou la *peroratio*, mais ils mettent en évidence la valeur de l'exemple, en encadrant l'hypotypose

¹⁴ Th. Pech, *Conte^r le crime. Droit et littérature sous la Contre-Réforme : les histoires tragiques (1559-1644)*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 193, 196.

¹⁵ Le sens de cet adjectif paraît approprié à la visée des canards : selon Maurice Lever, l'érudition, la préoccupation morale et l'antiféminisme apparent manifestés par de nombreux auteurs laissent à supposer que les canardi^{ers} étaient des ecclésiastiques (*op. cit.*, p. 14-15, 24). Il est pourtant des historiens qui attribuent la paternité des canards criminels aux gens de loi, étant donné les ressemblances des occasionnels avec les factums et les mémoires judiciaires (S. Beam, « Les canards criminels et les limites de la violence dans la France de la première modernité », *Histoire, économie & société*, n° 2, 2011 [30^e année], p. 23-25).

¹⁶ J.-Cl. Arnould, « Canards criminels des XVI^e et XVII^e siècles... », *op. cit.*, p. 154-155, et « Le juge et le criminel dans les 'canards' (1574-1610) », in : *Juges et criminels dans la narration brève du XVI^e siècle*, Actes de colloque, n° 4, 2010, éd. J.-Cl. Arnould, Publications numériques du CÉRÉDI, p. 7-8, 11-13 ; Th. Pech, *op. cit.*, p. 213.

¹⁷ Marie Hubert est condamnée à avoir le poing coupé et à être pendue, sa mère sera pendue et brûlée, alors que le valet aura le poing coupé et subira le supplice de la roue. Le jeune parricide sera tenaillé, rompu sur la roue, pendu et étranglé.

¹⁸ *Discours véritable de l'exécrable cruauté commise par une femme nommée Marie Hubert...*, *op. cit.*, p. 154.

¹⁹ *Histoire horrible et épouvantable d'un enfant...*, *op. cit.*, p. 56. La même citation se retrouve dans l'*Histoire du plus épouvantable et admirable cas qui ait jamais été ouï au monde nouvellement advenu au royaume de Naples, par laquelle se voit l'ire de Dieu n'être encore apaisée, et nous tous humains, sujets à son juste jugement*. À Paris, par Jean Ruelle, demeurant en la rue Saint-Jacques, à l'enseigne Saint-Jérôme, 1574, in : M. Lever, *op. cit.*, p. 50.

de marqueurs de subjectivité²⁰. Il suffit de rappeler la vengeance d'une mère massacrant son fils qui a fortuitement causé la mort de son cadet :

[...] Ayant mis à part l'amitié maternelle et destinée à se venger de son cher fils innocent, elle le [son second fils] prit par les pieds et l'élevait en l'air le tua, escarbouillant sa tête contre la muraille, de manière que du sang de son second fils, elle tacha et colora la muraille de la chambre maritale. Chose certainement digne de toute pitié et d'être insculptée en marbre pour exemple à la postérité²¹.

Plusieurs canardiers²² vont cependant encore plus loin : leur regard réprobateur est manifeste à l'intérieur de la figure, comme dans le cas d'un Allemand cultivé et estimé qui commence à faire preuve d'une extrême cruauté après avoir été élevé au rang de colonel :

Après avoir exercé le viol sur une pauvre femme en présence de son mari, [le colonel] tua tout froidement le pauvre homme, auquel il donna cent coups après sa mort, vomissant des juréments et blasphèmes les plus abominables qu'un homme vivant en ait jamais proféré. Ce ne fut pas le tout : car ayant fait le massacre du mari et voyant que celle qu'il avait forcée s'esquiva [...] ce tigre d'Hyrcanie courant après et l'ayant attrapée, la tua, encore que la pauvre femme le pria à mains jointes, à genoux prosternés et la larme à l'œil, de lui sauver la vie. Mais comme il avait été sourd à la voix de ce beau couple innocent [...], Notre-Seigneur permit qu'un démon d'une figure très horrible le vint saisir par la tête, et l'emporta visiblement sur une forte tour [...], et là le déchira tout en pièces, en présence de plus de cinquante personnes²³.

La critique de la barbarie du protagoniste s'impose d'emblée à l'allocuteur ; elle est mise en relief par l'antithèse qui oppose les « pauvres » victimes à leur oppresseur caractérisé par des épithètes et des comparaisons moins clémentes²⁴. Le forfait est en l'occurrence si féroce et impie qu'il exige une intervention surnaturelle, les éléments prodigieux et les images du démon au service de Dieu comptant parmi les thèmes préférés des canards²⁵. En outre, une particularité de ce passage est à noter : l'hypotypose, avec toutes ses prétentions au vraisemblable,

²⁰ Le procédé mentionné également par Y. Le Bozec, *op. cit.*, p. 6.

²¹ *Histoire du plus épouvantable et admirable cas qui ait jamais été ouï...*, *op. cit.*, p. 51. Jean-Claude Arnould souligne l'impact de ces détails scabreux sur le lecteur (J.-Cl. Arnould, « Le juge et le criminel dans les 'canards'... », *op. cit.*, p. 8-9).

²² Ce nom est fréquemment employé par Maurice Lever, *op. cit.*

²³ *Histoire véritable et memorable de la grande cruauté et tyrannie faite et exercée par un colonel signalé de l'armée de Gallas, lequel a tué, pillé et violé plusieurs paysans et paysannes, qui a été emporté et mangé visiblement par les diables, et à la vue de beaucoup de personnes du pays d'Allemagne*. Jouxte la copie imprimée à Aix en Allemagne, 1637, in : M. Lever, *op. cit.*, p. 447-448.

²⁴ Encore que ces moyens puissent tâcher moins de qualifier les personnages que d'indiquer que la violence arrive au point culminant de l'échelle d'intensité dramatique (Th. Pech, *op. cit.*, p. 179).

²⁵ Ce qui reflète d'ailleurs un intérêt exceptionnel porté au pouvoir de Satan aux XVI^e et XVII^e siècles (J.-Cl. Arnould, « Le juge et le criminel dans les 'canards'... », *op. cit.*, p. 10 ; J. Delumeau, *La Peur en Occident*, Paris, Fayard, 1978, p. 304-305 ; M. Lever, *op. cit.*, p. 35, 38-41 ; R. Muchembled, *Une Histoire du diable*, Paris, Éditions du Seuil, 2000, p. 185).

nous présente une punition absolument extraordinaire, en cherchant simultanément à la rendre crédible grâce à la mise en scène de nombreux témoins. C'est un des procédés qui dévoilent l'ambivalence des canards peignant la réalité mêlée de fiction, car les limites entre le fait attesté et l'imagination pure de l'auteur s'estompent dans la majorité des cas. D'où le soin de se documenter scrupuleusement, en fournissant toutes les informations nécessaires dans le titre de l'ouvrage et en appliquant la règle suivante : plus un événement paraît incroyable, plus de preuves sont indispensables pour le certifier²⁶.

2. Les enjeux du *pathos*

Il est des auteurs qui visent au développement considérable des scènes de violence – relevant de l'*amplificatio uerborum* et de l'*amplificatio rerum* –, aussi bien du point de vue de la représentation des événements que de celui de leur appréciation morale par le narrateur. Le procédé n'est pas réservé aux canards, comme le montre le célèbre acte de vengeance féminine que Pierre Boaistuau a relaté dans la cinquième de ses histoires tragiques²⁷ et qui peut être considéré comme un modèle inégalable de l'hypotypose²⁸. Voici quelques fragments d'un récit qui s'étend sur plusieurs pages et débute au moment où un homme, rentré de la taverne, veut battre sa femme – Marguerite – qui peste contre son ivrognerie et sa fainéantise. Quand il perd l'équilibre et tombe à terre, la réaction de son épouse ne se fait pas attendre :

La femme, prompte, ne lui donne pas le temps de se relever, prend une selle à trois pieds de laquelle elle lui donne un si grand coup sur la tête qu'elle l'étourdit, et redoublant ses coups, fit en telle sorte qu'elle le rendit mort. [...] — [Elle] l'itend au milieu de la chambre, et sans ktre tmue d'aucune compassion, commence ō exteuter sa rage par les parties honteuses qu'elle lui coupe ; aprθs, elle prend une hache de laquelle elle lui donne un grand coup, croyant dguiser son sexe. Elle lui coupe la tkte, la met en quatre quartiers, coupe les bras au dessous du coude et les jambes au dessous des genoux. — O bourrelle, n'as-tu point de regret de charcuter ainsi ton pauvre mari ? [...] Penses-tu que ton forfait demeure impuni, et que l'œil du Ciel, qui découvre toutes choses, laisse ta cruauté sans châtement ? Ne sens-tu point en ton âme les furies qui te bourrellent, et un ver rongeur qui ronge ta conscience ? Mais quoi ! Ta rage n'est-elle pas encore assouvie, forcenée et poussée du démon infernal ? [...] — Cette mégère prend cette tête, la roule, apostrophe dessus quelques paroles qu'elle jette hors d'une voix enrouée ; après, vient aux yeux, qu'elle lui crève et tire avec la pointe d'un fuseau. Elle prend des tenailles avec lesquelles elle lui arrache le nez et les oreilles. [...] Que fait-elle après ? Elle ramasse ces pièces éparses, çà et là,

²⁶ M. Lever, *op. cit.*, p. 16-19.

²⁷ Il s'agit des scènes sanguinaires dans lesquelles Violente mutile successivement les parties du corps du chevalier Didaco qui l'a trompée après avoir contracté avec elle un faux mariage.

²⁸ W.K. Pietrzak, « Les histoires tragiques de François de Belleforest et leur réception en France aux XVI^e et XVII^e siècles », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, n° 73, décembre 2011, p. 93.

[...] et ensevelit toute cette charcuterie en un coin de la maison. [...] — Enfin, la voilà avec les mains encore toutes sanglantes, qui s'efforce d'effacer les marques de sang qui restaient en sa chambre. Plus elle y jette d'eau, plus ce sang se rend vermeil²⁹.

L'énormité du crime est suggérée non seulement par un nombre important de détails affreux, mais aussi par la théâtralisation du « je » auctorial. Le locuteur ne se limite pas à enrichir l'observation de l'événement de quelques qualificatifs ou commentaires, intercalés dans la description à titre de jugement de valeur ; il adopte l'attitude d'un spectateur terrifié et bouleversé, il vit l'horreur de la situation. En recourant à la suite d'interrogations, aux interjections, apostrophes, exclamations qui accusent l'acharnement sauvage de l'héroïne, il communique ses émotions (surtout son indignation) et sa condamnation au lecteur, dans l'espoir de l'amener à y adhérer³⁰. En effet, une fois l'allocuteur ébahi, il faut judicieusement canaliser le potentiel affectif de la scène d'une cruauté si excessive. C'est pourquoi tout concourt à dénoncer la transgression commise par Marguerite ; au cas où l'image évocatrice et l'abomination éprouvée par le locuteur ne s'avèreraient pas suffisamment convaincantes, il reste encore le témoignage du sang dont les taches ne peuvent pas être lavées³¹. Le dénouement du canard confirme le jugement mis en évidence par les éléments constitutifs de l'hypotypose : la scélérate a beau cacher son crime, les restes du corps qu'elle a jetés dans la rivière sont miraculeusement retrouvés, la sentence capitale est prononcée. Menée à l'échafaud, la femme donne de nouveau une preuve irrécusable de sa férocité, car elle n'accomplit aucun acte de contrition et meurt ignominieusement, le diable l'incitant à se délecter de son péché³². Et le narrateur d'évoquer la condamnation éternelle de cette âme endurcie.

L'influence de la scène brutale amplifiée sur la portée morale de cette œuvre et sur sa perception devient patente quand on la rapproche d'une autre histoire, dominée par le même motif, à savoir la femme dépeçant le corps de son amant. Cependant, le meurtre y est représenté de façon succincte et neutre. Tout d'abord, on observe un gentilhomme qui propose à Cécile, une jeune fille vertueuse, un

²⁹ *Histoire véritable d'une femme qui a tué son mari, laquelle après exerça des cruautés inouïes sur son corps, exécutée à Soirans en Bourgogne, distant d'une lieue d'Auxonne, le 18 janvier 1625*. À Lyon, par Germain Paris, 1625, in : M. Lever, *op. cit.*, p. 188-189.

³⁰ Ce phénomène est mis en relief dans le contexte des histoires tragiques, en tant qu'un apport intéressant de François de Belleforest dans la continuation du cycle (W.K. Pietrzak, « Les histoires tragiques... », *op. cit.*, p. 94). Voir aussi W.K. Pietrzak, *Le Tragique...*, *op. cit.*, p. 253-256.

³¹ Ce motif dénonciateur, dont l'histoire remonte à la tradition biblique, constitue, à côté de la cruentation (*cf.* le cadavre du père qui saigne en présence de son fils parricide. *Histoire horrible et épouvantable d'un enfant*, *op. cit.*), l'un des thèmes récurrents du fait divers sanglant (voir J.-P. Roux, *Le Sang. Mythes, symboles et réalités*, Paris, Fayard, 1988, chap. IV, « La vengeance du sang »).

³² Pour les auteurs des XVI^e et XVII^e siècles, il est tout à fait naturel qu'une créature aussi imparfaite, fragile, lascive et ambivalente que la femme se montre très sensible aux machinations de Satan et incline à la violence (J.-Cl. Arnould, « Le juge et le criminel dans les 'canards'... », *op. cit.*, p. 13-14 ; M. Lever, *op. cit.*, p. 26 ; R. Muchembled, *op. cit.*, p. 102-103).

mariage clandestin. Après avoir suffisamment joui de sa proie, il épouse publiquement une autre femme. Délaisée, l'héroïne décide de se venger en feignant l'amitié. Elle accueille « son mari » sous son toit, lui donne à manger du foie³³ de son enfant (fruit de cette union illicite), le couvre de reproches et, finalement,

elle lui desserre trois ou quatre coups de couteau dans le ventre, [...] elle lui arrache le cœur, les yeux et la langue comme les principaux instruments de son malheur, puis le chargeant avec sa chambrière, elle le porte en un carrefour où elle le laisse là, comme reliques dignes de son forfait³⁴.

Contrairement au canard précédent, la scène ne met pas l'accent sur la brutalité démesurée ni sur l'inexorabilité du personnage, mais plutôt sur la réciprocité entre l'outrage et le châtement. Bien plus, le tribunal considérera l'atteinte à l'honneur de Cécile comme une circonstance atténuante (la jeune femme est décapitée, en inspirant la compassion au public, alors que Marguerite a été pendue et brûlée, ses cendres jetées au vent) et l'auteur profitera du repentir de l'héroïne pour critiquer une alliance sacrilège telle que le mariage clandestin³⁵. On note par conséquent comment les écrivains adaptent les qualités formelles et le potentiel persuasif de l'hypotypose à la problématique d'importance, aux exigences de la réalité contemporaine et, surtout, aux objectifs moralisateurs qu'ils se sont fixés.

Voyons encore un exemple intéressant de ce phénomène : après quinze mois d'absence, un Savoyard revient au domicile pour y trouver un nouveau membre de famille – une fillette âgée de deux mois. Furieux, il prend la résolution de punir sa femme adultère par l'intermédiaire de ses propres enfants. Leur ayant distribué des poignards, il les incite à faire périr leur sœur bâtarde et la mère débauchée qui est l'opprobre de la maison.

³³ La motivation de la femme est de faire rentrer l'organe « au lieu d'où il relevait l'origine de son être » (*Histoire prodigieuse d'une jeune demoiselle de Dole, en la Franche-Comté, laquelle fit manger le foie de son enfant à un jeune gentilhomme qui avait violé sa pudicité sous ombre d'un mariage prétendu. Ensemble comme elle le fit cruellement mourir et se remit entre les mains de la justice pour être punie exemplairement, le samedi dix-neuvième jour de novembre 1608. Avec l'arrêt de la Cour de Parlement prononcé contre elle.* À Troyes, par Nicolas Dureau, 1608, in : M. Lever, *op. cit.*, p. 149). On pourrait néanmoins enrichir cet acte de la symbolique attribuée au foie par l'onirocritique et l'herméneutique hiéroglyphique qui font recette dans la France de l'époque. Elles considèrent le *iecur* comme le siège des passions, notamment de la concupiscence (*Artemidori Daldiani et Achmetis Sereimi F. Oneirocritica. Astrampsychi et Nicephori uersus etiam Oneirocritici. Nicolai Rigaltii ad Artemidorum Notae, Lutetiae, ex officina Claudii Morelli, 1603, p. 59 ; P. Valeriano, Les Hiéroglyphiques de Jan-Pierre Valerian, vulgairement nommé Pierius. Autrement, Commentaires des lettres et figures sacrées des Égyptiens & autres Nations, trad. J. de Montlyart, Lyon, P. Frellon, 1615, p. 316, 399, 435).*

³⁴ *Histoire prodigieuse d'une jeune demoiselle de Dole...*, *op. cit.*, p. 150.

³⁵ L'un des thèmes récurrents dans les narrations brèves de l'époque. Son analyse, illustrée par la comparaison des nouvelles de Matteo Bandello et de Pierre Boaistuau, est proposée par Bénédicte Boudou, « Le mariage clandestin et la rupture du mariage dans la nouvelle de Violente et Didaco, chez Bandello et Boaistuau », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 21, 2011, p. 343-358.

De fait, ils [les enfants] entrent en la chambre de leur mère, et la trouvant endormie (ô cruauté ! ô chose étrange non encore entendue !) ils étendent leurs mains sur les couvertures du lit ; et l'un d'un côté, et l'autre de l'autre, l'ayant tout bellement découverte, il [sic] cachent la pointe de leurs poignards dans le ventre qui les avait nourris, ils ouvrent ce qui les avait éclos, ils mettent en la tombe ce qui les avait mis au berceau, et vitement, à la nuit, ce qui les avait donnés au jour. Cependant, encore que le petit exécutait la rage de son père, et sa cruelle obéissance sur le corps de la misérable fille de sa mère, faisant de son berceau un échafaud pour recevoir son sang, et une tombe pour ensevelir son corps, l'aîné redouble encore un coup de son poignard dans le blanc sein d'albâtre qui l'avait si souvent allaité. [...] Le père [...] demande à ses enfants où ils avaient laissé les poignards, et l'ayant su, leur commanda d'aller quérir chacun le leur, et les lui apporter ; et [il] fallut que ces jeunes matricides eussent la nouvelle horreur de voir les corps morts de leur mère et sœur baignant dans leur sang, et en tirer le fer félon. Ils les rapportent tout sanglants à leur père. Mais qu'en fit le cruel ? Il les plante lui-même dans le cœur de ses enfants, commençant par l'aîné, et venant au second, qui jeta ces derniers mots avec son âme : « Hé mon père ! N'êtes-vous pas mon père ? » O père ! Non pas père certainement, puisque refusant ce nom de père, tu as sacrifié à la mort les enfants qui te devaient la vie. Si la mère était coupable, qu'ont méfait ces trois jeunes âmes innocentes³⁶ ?

Parmi les descriptions qui offrent en spectacle un parent-Médée massacrant sa progéniture³⁷, cette scène se distingue par son ampleur, que viennent enrichir les interventions du locuteur. Les interpellations, le vocabulaire évaluatif (« chose étrange », « misérable fille », « cruelle obéissance »), tout comme la représentation de l'acte commis par les enfants, basée sur les parallélismes avec effet d'antithèse (« ils ouvrent ce qui les avait éclos... », « faisant de son berceau un échafaud... »), contribuent à mettre en évidence l'extrême atrocité du père. En effet, avant de massacrer ses fils, le père calculateur, conscient de leur malléabilité, les manipule pour en faire les instruments de sa vengeance. Au vu de tant d'inhumanité figurée et commentée par le narrateur outré, on s'attend à ce que

³⁶ *Histoire tragique d'un gentilhomme savoyard, qui ayant trouvé sa femme adultère, la fit tuer par ses deux propres enfants, avec une fille qu'elle avait eue en son absence, et depuis tua lui-même ses deux enfants. Au mois de février mil six cent cinq.* Imprimé à Troyes, chez Jean Oudot. Jouxte la copie imprimée à Lyon, 1605, in : M. Lever, *op. cit.*, p. 115-116.

³⁷ Outre les exemples évoqués, voir l'histoire du brigand Cristeman qui « eut six enfants [...], auxquels il tordait le col sitôt qu'ils étaient nés, et les pendait en un lieu haut, et puis les tirait par les pieds afin de les allonger » (*Discours admirable des meurtres et assassinats de nouveau commis par un nommé Cristeman, Allemand exécuté à mort en la ville Berckessel, près de Mayence en Allemagne, lequel par son procès a confessé avoir entre autres crimes tué et assassiné neuf-cent soixante et quatre personnes.* Jouxte la copie imprimée à Mayence, 1582, p. 75) ; ou celle d'une femme qui, « enragée et hors du sens, prend un couteau et en donne cinq ou six coups aux deux enfants en plusieurs parties de leur corps et les tue » car elle ne peut pas satisfaire leur faim, son mari ayant dilapidé les vivres et les économies (*Histoire sanguinaire, cruelle et émerveillable d'une femme de Cahors en Quercy, près Montauban, qui désespérée pour le mauvais gouvernement et ménage de son mari, et pour ne pouvoir apaiser la famine insupportable de sa famille, massacra inhumainement ses deux petits enfants, et consécutivement son dit mari, pour lesquels meurtres elle fut exécutée à mort par ordonnance de justice le cinquième jour de février 1538 dernier passé. Avec la remontrance qu'elle fit publiquement au dernier supplice sur le devoir des hommes mariés envers leurs femmes et enfants.* Imprimé suivant la copie imprimée à Toulouse par Jacques Colombier, 1583, in : *ibid.*, p. 84).

la morale du canard reprenne la critique sévère du criminel et que lui soit appliquée la peine qu'il mérite. Or, l'homicide sera certainement une proie des remords, mais il échappera à la justice, son délit qualifié de « la plus exécrable cruauté que jamais les siècles passés aient produits »³⁸ n'étant dû qu'à la trahison et au déshonneur que lui inflige une femme déloyale. Une telle conclusion pouvant paraître incongrue, il faut tenir compte du fait que le XVI^e siècle voit s'aggraver l'écart entre le statut pénal des hommes et celui des femmes en matière d'adultère : le droit séculier tend à rejeter sur la femme toute la responsabilité de ce méfait et à affirmer l'autorité du mari, lui permettant de décider de la punition de son épouse³⁹. Ainsi, la scène de violence acquiert de nouveau des fonctions intéressantes, car elle subit des modifications supposées la rendre plus pathétique et convaincante, pour mieux dénoncer le vice.

*

L'hypotypose constitue un attribut des canards sanglants qui s'inscrivent dans la poétique des narrations noires en vogue aux XVI^e et XVII^e siècles. En tant que figure macrostructurale, elle recourt à un éventail de moyens stylistiques qui permettent de représenter les actes violents d'une manière brute, concise et suggestive à la fois. Cela n'empêche pas qu'elle subisse régulièrement des amplifications variées, censées l'adapter aux exigences de la prose de l'époque. Ces procédés font valoir son rôle dans le texte : c'est d'abord la fonction esthétique parce qu'il faut bien attirer le lecteur tout en lui mettant sous les yeux des images apparemment répugnantes. Ensuite, la fonction émotive – expressive et conative pourrait-on dire – car la scène doit susciter chez le spectateur des sentiments forts et opposés, afin de le rendre plus réceptif aux instigations auctorielles, aux préceptes moraux (fonction persuasive et moralisatrice), d'autant plus que le narrateur lui-même est souvent en proie à l'émotion. Enfin, il ne faut pas oublier la fonction cognitive de l'hypotypose. Ces représentations de la cruauté révèlent, en effet, les aspects sociaux, politiques, idéologiques et religieux de la réalité contemporaine (comme le statut juridique de la femme, la peur de la ruse du diable et de la colère de Dieu, la ferme conviction que la justice divine triomphera). Il est même plausible que l'ambivalence de cette figure de rhétorique ne reflète que la nature contradictoire de l'homme se frayant un chemin à travers les troubles, la brutalité et la terreur de son époque.

³⁸ *Histoire tragique d'un gentilhomme savoyard...*, *op. cit.*, p. 117.

³⁹ Th. Pech, *op. cit.*, p. 341-343.

Bibliographie

Sources

- Artemidori Daldiani et Achmetis Sereimi F. Oneirocritica. Astrampsychi et Nicephori uersus etiam Oneirocritici. Nicolai Rigaltii ad Artemidorum Notae*, Lutetiae, ex officina Claudii Morelli, 1603
- Boaistuau, Pierre, *Histoires tragiques extraictes des œuvres italiennes de Bandel, et mises en nostre langue Françoisse, par Pierre Boaistuau surnommé Launay, natif de Bretagne*, Paris, Vincent Sertenas, 1559
- Camus, Jean-Pierre, *Les Entretiens historiques*, Paris, Gervais Alliot, 1639
- Discours admirable des meurtres et assassinats de nouveau commis par un nommé Cristeman, Allemand exécuté à mort en la ville Berckessel, près de Mayence en Allemagne, lequel par son procès a confessé avoir entre autres crimes tué et assassiné neuf-cent soixante et quatre personnes*. Jouxte la copie imprimée à Mayence, 1582, in : Maurice Lever, *Canards sanglants, Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993
- Discours véritable de l'exécrable cruauté commise par une femme nommée Marie Hubert à l'endroit de Nicolas Porreau, son mari, l'ayant fait massacrer par son valet. Ensemble la punition d'icelle et de Nicole Mollet, sa belle-mère, et de Guillaume de Launay valet, le mardi 3 février 1609*. À Paris, jouxte la copie imprimée à Reims par Simon de Foigny, à l'enseigne du Lion, 1609, in : Maurice Lever, *Canards sanglants, Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993
- Habanc, Vérité, *Nouvelles Histoires tant tragiques que comiques* [1585], éd. Jean-Claude Arnould et Richard A. Carr, Genève, Droz, 1989
- Histoire du plus épouvantable et admirable cas qui ait jamais été ouï au monde nouvellement advenu au royaume de Naples, par laquelle se voit l'ire de Dieu n'être encore apaisée, et nous tous humains, sujets à son juste jugement*. À Paris, par Jean Ruelle, demeurant en la rue Saint-Jacques, à l'enseigne Saint-Jérôme, 1574, in : Maurice Lever, *Canards sanglants, Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993
- Histoire horrible et épouvantable d'un enfant, lequel après avoir meurtri et étranglé son père, enfin le pendit. Et ce advenu en la ville de Lutzelfluh, pays des Suisses, en la seigneurie de Brandis, près la ville de Berne, le III^e jour du mois d'avril 1574. Ensemble l'Arrêt et Sentence donnée à l'encontre dudit meurtrier. Avec les Figures dudit meurtre*. Paris, pour Jean de Lastre, libraire, demeurant près le collège de Reims, [s.d.], in : Maurice Lever, *Canards sanglants, Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993
- Histoire prodigieuse d'une jeune demoiselle de Dole, en la Franche-Comté, laquelle fit manger le foie de son enfant à un jeune gentilhomme qui avait violé sa pudicité sous ombre d'un mariage prétendu. Ensemble comme elle le fit cruellement mourir et se remit entre les mains de la justice pour être punie exemplairement, le samedi dix-neuvième jour de novembre 1608. Avec l'arrêt de la Cour de Parlement prononcé contre elle*. À Troyes, par Nicolas Dureau, 1608, in : Maurice Lever, *Canards sanglants, Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993
- Histoire sanguinaire, cruelle et émerveillable d'une femme de Cahors en Quercy, près Montauban, qui désespérée pour le mauvais gouvernement et ménage de son mari, et pour ne pouvoir apaiser la famine insupportable de sa famille, massacra inhumainement ses deux petits enfants, et consécutivement son dit mari, pour lesquels meurtres elle fut exécutée à mort par ordonnance de justice le cinquième jour de février 1538 dernier passé. Avec la remontrance qu'elle fit publiquement au dernier supplice sur le devoir des hommes mariés envers leurs femmes et enfants*. Imprimé suivant la copie imprimée à Toulouse par Jacques Colombier, 1583, in : Maurice Lever, *Canards sanglants, Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993
- Histoire tragique d'un gentilhomme savoyard, qui ayant trouvé sa femme adultère, la fit tuer par ses deux propres enfants, avec une fille qu'elle avait eue en son absence, et depuis tua lui-même ses deux enfants. Au mois de février mil six cent cinq*. Imprimé à Troyes, chez Jean Oudot.

- Jouxte la copie imprimée à Lyon, 1605, in : Maurice Lever, *Canards sanglants, Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993
- Histoire véritable d'une femme qui a tué son mari, laquelle après exerça des cruautés inouïes sur son corps, exécutée à Soirans en Bourgogne, distant d'une lieue d'Auxonne, le 18 janvier 1625.* À Lyon, par Germain Paris, 1625, in : Maurice Lever, *Canards sanglants, Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993
- Histoire véritable et memorable de la grande cruauté et tyrannie faite et exercée par un colonel signalé de l'armée de Gallas, lequel a tué, pillé et violé plusieurs paysans et paysannes, qui a été emporté et mangé visiblement par les diables, et à la vue de beaucoup de personnes du pays d'Allemagne.* Jouxte la copie imprimée à Aix en Allemagne, 1637, in : Maurice Lever, *Canards sanglants, Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993
- Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron des nouvelles de tresillustre et tresexcellente princesse Marguerite de Valois, Roïne de Navarre*, Paris, Benoist Prevost, 1559
- Valeriano, Pierio, *Les Hiéroglyphiques de Jan-Pierre Valerian, vulgairement nommé Pierius. Autrement, Commentaires des lettres et figures sacrées des Égyptiens & autres Nations*, trad. J. de Montlyart, Lyon, P. Frellon, 1615

Études

- Arnould, Jean-Claude, « Canards criminels des XVI^e et XVII^e siècles : le fait divers et l'ordre du monde (1570-1630) », in : *Tourments, doutes et ruptures dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles*, Actes du Colloque, Université de Nancy II, 25-27 novembre 1993, éd. Jean-Claude Arnould, Pierre Demarolle et Marie Roig Miranda, Paris, Honoré Champion, 1995, p. 149-161
- Arnould, Jean-Claude, « Le juge et le criminel dans les 'canards' (1574-1610) », in : *Juges et criminels dans la narration brève du XVI^e siècle*, Actes de colloque, n° 4, 2010, éd. Jean-Claude Arnould, Publications numériques du CÉRÉDI, p. 1-16
- Beam, Sara, « Les canards criminels et les limites de la violence dans la France de la première modernité », *Histoire, économie & société*, n° 2, 2011 (30^e année), p. 15-28
- Boudou, Bénédicte, « Le mariage clandestin et la rupture du mariage dans la nouvelle de Violente et Didaco, chez Bandello et Boaiustuau », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 21, 2011, p. 343-359
- Crouzet, Denis, « Sur la signification eschatologique des 'canards' (France, fin XV^e-milieu XVI^e siècle) », in : *Rumeurs et nouvelles au temps de la Renaissance*, éd. Marie-Thérèse Jones-Davies, Paris, Klincksieck, 1997, p. 25-42
- Delumeau, Jean, *La Peur en Occident*, Paris, Fayard, 1978
- Fumaroli, Marc, *L'Âge de l'éloquence*, Paris, Albin Michel, 1994
- Guilleminot-Chrétien, Geneviève, « Les canards du XVI^e siècle et leurs éditeurs à Paris et à Lyon », in : *Rumeurs et nouvelles au temps de la Renaissance*, éd. Marie-Thérèse Jones-Davies, Paris, Klincksieck, 1997, p. 48-49
- Le Bozec, Yves, « L'hypotypose : un essai de définition formelle », *L'Information Grammaticale*, n° 92, 2002, p. 3-7
- Lever, Maurice, *Canards sanglants, Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993
- Muchembled, Robert, *Une Histoire du diable*, Paris, Éditions du Seuil, 2000
- Noille-Clauzade, Christine, « La figure de la description dans la théorie rhétorique classique », *Pratiques*, n° 109/110, juin 2001, p. 5-14
- Pech, Thierry, *Contre le crime. Droit et littérature sous la Contre-Réforme : les histoires tragiques (1559-1644)*, Paris, Honoré Champion, 2000
- Pietrzak, Witold Konstanty, *Le Tragique dans les nouvelles exemplaires en France au XVI^e siècle*, Łódź, Wydawnictwo Uniwersytetu Łódzkiego, 2006
- Pietrzak, Witold Konstanty, « Les histoires tragiques de François de Belleforest et leur réception en France aux XVI^e et XVII^e siècles », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, n° 73, décembre 2011, p. 89-106

Roux, Jean-Paul, *Le Sang. Mythes, symboles et réalités*, Paris, Fayard, 1988

Seguin, Jean-Pierre, *L'Information en France avant le périodique : 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964

Justyna Giernatowska

Justyna Giernatowska est enseignante à l'Institut d'Études Romanes de l'Université de Łódź, où elle est en train de préparer sa thèse de doctorat, portant sur la mutilation du corps dans le fait divers en France aux XVI^e et XVII^e siècles. Elle s'intéresse aux formes narratives brèves de cette période, au théâtre de la cruauté, à la poétique de la violence et à la rhétorique humaniste. Elle a publié plusieurs articles dont « De la chronique à la politique. L'histoire du Maure cruel entre le Moyen Âge et le XVII^e siècle », *Pluralité des cultures : chances ou menaces ?*, *Folia Litteraria Romanica*, n° 9, 2014, p. 17-30.